



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	Signature d'un bail d'habitation avec Madame Aude GACEL, Maitre-nageur sauveteur à la piscine de Gex, pour le logement sis 2 rue des Usiniers à GEX, couvrant la période du 27/10/2025 au 26/01/2026 (3.3.)
Service :	Direction générale des services (MM)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 2021_023_DEL en date du 1^{er} mars 2021 sur la valeur locative de référence servant au calcul des loyers,

CONSIDÉRANT que Madame Aude GACEL occupe les fonctions de maitre-nageur sauveteur à la piscine de Gex, et qu'elle ne dispose pas de logement répondant à ses besoins dans le parc locatif privé,

CONSIDÉRANT que la superficie de son logement, sis 2, rue des Usiniers 01170 GEX, comprend 51 m², le rez-de chaussée n'étant pas pris en compte du fait de l'humidité (considéré comme une cave),

DÉCIDE

✚ **DE SIGNER** le bail d'habitation ci-annexé avec Madame Aude GACEL pour la période du 27/10/2025 au 26/01/2026, pour un T2 sis **au 2 rue des usiniers** 01170 GEX, d'une surface utile de 51 m² et moyennant un loyer mensuel révisable annuellement, fixé à 327,93 euros + 70 euros de provisions pour charges locatives.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 24 octobre 2025.
Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 27 octobre 2025, publiée sur le site internet de la ville le 27 octobre 2025.

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le



ID : 001-210101739-20251024-2025_180_DEC-DE

